

La Mutualité en chiffres

Édition 2011



La Mutualité en chiffres

Édition 2011

Sommaire

**Message du directeur général
de la Mutualité Française** page 3

Actualités page 4

- Le développement des Unions territoriales de *Livre III*
- La représentation mutualiste dans des instances régionales, nationales, européennes et internationales

**Les chiffres clés et l'organisation
de la Mutualité** page 5

**1 La Mutualité, acteur principal
de la complémentaire santé** page 6

- La complémentaire santé dans l'activité des mutuelles
- Les prestations mutualistes en 2010
- La CMU complémentaire et l'aide à la complémentaire santé
- L'action sociale en Mutualité

2 L'offre de santé des mutuelles page 8

- Chiffre d'affaires des services de soins et d'accompagnement mutualistes
- L'offre des services de soins et d'accompagnement mutualistes en matière de maintien de l'autonomie
- Répartition par activités des services de soins et d'accompagnement mutualistes
- Zoom sur l'activité régionale en prévention et promotion de la santé en 2010

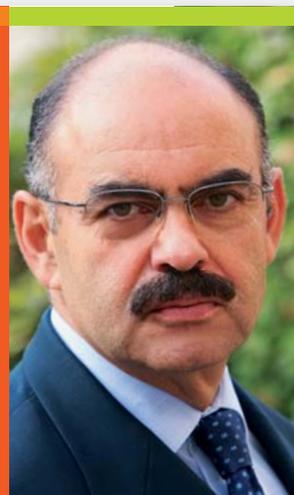
**3 L'activité de prévoyance,
troisième métier de la Mutualité** page 10

- L'activité prévoyance vie des mutuelles
- La dépendance
- L'activité prévoyance non-vie des mutuelles

Annexe : les placements page 11



Message du directeur général de la Mutualité Française



Dans un environnement complexe et en crise, la Mutualité Française prépare des propositions pour lancer la question de la santé dans le débat des élections présidentielles et des législatives 2012, que ce soit en matière d'accès aux soins, d'accès à la complémentaire santé solidaire notamment. Le congrès 2012, moment fort de la vie mutualiste, permettra d'aller plus loin et de proposer un rôle plus important pour les mutuelles dans un système de protection sociale rénové.

La Fédération Nationale de la Mutualité Française mène également des projets permettant une mise en œuvre concrète des valeurs que porte la Mutualité. Il s'agira ainsi pour 2012 d'approfondir les propositions de la Mutualité Française sur la dépendance, enjeu majeur de solidarité pour les années à venir, de développer les propositions de la Mutualité Française sur de nouveaux modes d'organisation de la médecine de ville, sur la prévention et la prise en charge des maladies chroniques, de préparer le déploiement du projet de conventionnement hospitalier ou encore de mettre en œuvre le plan de développement de Priorité Santé Mutualiste.

Dans un contexte où les contraintes sur les mutuelles se renforcent, il apparaît une fois encore nécessaire de rappeler la vaste palette des activités des groupements mutualistes et toute leur légitimité à intervenir dans les champs de la santé et la protection sociale avec leur identité propre. ■

A handwritten signature in black ink, reading "Jean-Martin Cohen Solal". The signature is written in a cursive style and is positioned above a horizontal line.

Jean-Martin Cohen Solal

Actualités



LE DÉVELOPPEMENT DES UNIONS TERRITORIALES DE LIVRE III

Les Unions territoriales de *Livre III* sont issues de la réforme des statuts de la FNMF votés lors de l'assemblée générale de décembre 2008. La réforme a séparé les activités fédérales et économiques au niveau local. La mission fédérale locale a été transférée aux Unions régionales et les Unions territoriales se sont centrées sur la gestion et le développement des services de soins et d'accompagnement mutualistes (SSAM).

Le territoire géographique des Unions territoriales de *Livre III* peut couvrir un ou plusieurs départements. C'est déjà le cas en Provence-Alpes-Côte d'Azur et en Lorraine, où les Unions territoriales couvrent la région. D'autres départements ont fusionné tels que la Savoie et la Haute-Savoie, la Somme et l'Oise sans pour autant couvrir toute la région.

Les Unions territoriales de *Livre III* gèrent désormais 60 % des SSAM qui représentent 55 % du chiffre d'affaires total des structures mutualistes. Le reste des SSAM est géré directement par les mutuelles via, par exemple, des mutuelles dédiées de *Livre III*.

Le Fonds de développement des SSAM (FDSSAM) sera opérationnel à partir de 2013. Il permettra aux établissements et services mutualistes de se développer, selon le cas, soit par des prêts pour le financement des projets de développement, soit par des subventions pour le financement de projets innovants, soit par des subventions pour le financement de recherche et développement.

LA REPRÉSENTATION MUTUALISTE DANS DES INSTANCES RÉGIONALES, NATIONALES, EUROPÉENNES ET INTERNATIONALES

Au niveau régional, la Mutualité Française assure une représentation dans des instances des caisses d'assurance : les CPAM (caisses primaires d'assurance maladie), les CARSAT (caisses d'assurance retraite et de la santé au travail), les ARS (agences régionales de santé).

Au niveau national, la Mutualité Française est représentée au sein des instances de la CNAMTS (Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés), de la CNSA (Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie) et du CNCPH (Conseil national consultatif des personnes handicapées). Elle est également impliquée dans des réseaux tels que le RNOGCS (Regroupement national des organismes gestionnaires des centres de santé).

La Mutualité Française est aussi membre du CEGES (Conseil des entreprises, employeurs et groupements de l'économie sociale).

La Mutualité Française assure une représentation à l'échelle européenne et internationale en adhérant notamment à des organisations à vocation sectorielle au plan des activités, et en fonction des zones géographiques.

Au niveau européen, la Mutualité Française est représentée au sein des instances de l'AMICE (Association européenne des assureurs mutualistes et coopératifs), de l'EASPD (Association européenne des prestataires de services aux personnes handicapées), de l'OFBS (Observatoire franco-belge de la santé - soins transfrontaliers), de l'IPSE (Institut de la protection sociale européenne), de l'ESIP (Plateforme européenne des institutions de protection sociale - gestion du régime obligatoire pour les branches de la sécurité sociale). Elle est également membre fondateur du Collectif SSIG (services sociaux d'intérêt général) et du Collectif Europe et médicament, représentations thématiques agissant par ailleurs au niveau national.

Au niveau international, la Mutualité Française adhère à l'AIM (Association internationale de la mutualité, dont la zone Europe représente 80 % de son activité), à l'AISS (Association internationale de la sécurité sociale), à l'ICMIF (Association internationale des assureurs mutualistes et coopératifs).

Les chiffres clés et l'organisation de la Mutualité



38 millions

Personnes protégées

20,7 milliards d'euros

Chiffre d'affaires des mutuelles adhérentes à la FNM, en assurance de personnes en 2010



16,9 milliards d'euros

Complémentaire santé

3,8 milliards d'euros

Prévoyance vie et non-vie

2,8 milliards d'euros

Chiffre d'affaires de l'activité sanitaire, sociale et médico-sociale des mutuelles en 2010



100 millions d'euros

Action sociale des mutuelles en 2010



76 000

Personnes employées en Mutualité

Source : OEMM-CEREO à partir des données DADS INSEE 2007

LES MUTUELLES ADHÉRENTES À LA MUTUALITÉ FRANÇAISE

Près de 900 mutuelles adhèrent à la Mutualité Française.

Les mutuelles santé relevant du *Livre II* et adhérentes à la Mutualité Française représentent 95 % des cotisations perçues par l'ensemble des mutuelles en complémentaire santé.

Une partie des mutuelles du *Livre II*, les mutuelles dites de prévoyance-retraite, gèrent presque exclusivement les activités de prévoyance-retraite.

Les mutuelles du *Livre III* gèrent essentiellement des SSAM, mais peuvent être également dédiées à la gestion de l'action sociale. Les mutuelles relevant du *Livre I* sont des unions ou des fédérations.

Répartition des mutuelles adhérentes à la Mutualité Française



■ Livre II 66 %
dont les mutuelles prévoyance-retraite 3 %
■ Livre III 25 %
■ Livre I 9 %

Source : Mutualité Française



La Mutualité, acteur principal de la complémentaire santé

En 2010, en France, **234,1 milliards d'euros ont été dépensés pour la santé, soit 12,1 % du PIB** ⁽¹⁾. L'augmentation des dépenses de santé a progressé moins rapidement qu'en 2009 et s'établit à + 2,3 % entre 2009 et 2010. Les trois quarts de cette dépense, 175 milliards d'euros, concernent les soins et biens médicaux.

Les prestations versées par les complémentaires santé représentent **13,5 % de la consommation de soins et biens médicaux en 2010** ⁽¹⁾, dont **7,5 % versées par les mutuelles**.

La Mutualité est le premier opérateur de complémentaire santé avec 56,3 % en 2010 ⁽²⁾ des cotisations de complémentaire santé perçues.

Les cotisations en complémentaire santé représentent 82 % de l'ensemble des cotisations des mutuelles adhérentes à la Fédération Nationale de la Mutualité Française toutes activités confondues (mutuelles santé et mutuelles prévoyance-retraite).

LA COMPLÉMENTAIRE SANTÉ DANS L'ACTIVITÉ DES MUTUELLES ⁽³⁾

Les cotisations des mutuelles en complémentaire santé s'élèvent à 17,7 milliards d'euros en 2010 ⁽²⁾. Pour les seules mutuelles adhérentes à la Fédération Nationale de la Mutualité Française, les cotisations représentent 16,9 milliards d'euros en 2010 ⁽³⁾. La part du collectif représente 27 % de l'ensemble des cotisations en complémentaire santé.



Complémentaire santé
en 2010

■ Individuel **73 %**
■ Collectif **27 %**

Source : FNMF

(1) Comptes nationaux de la santé 2010 - DREES septembre 2011.

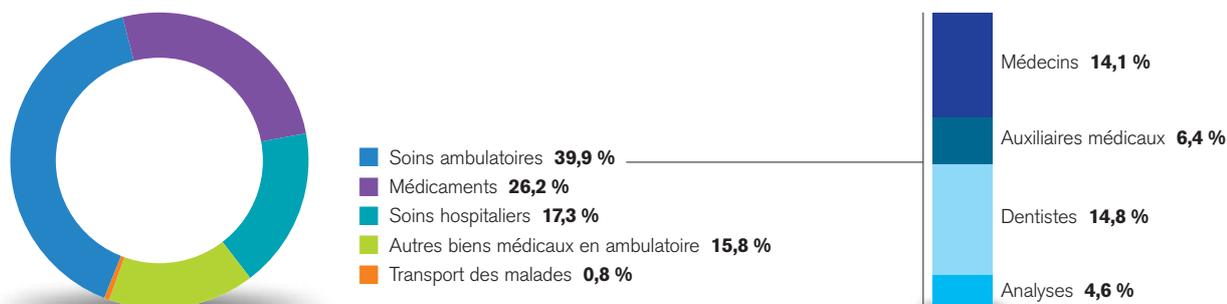
(2) Rapport d'activité 2010 du Fonds CMU.

(3) L'activité des mutuelles présentée dans ce document est évaluée sur la base d'un échantillon de 366 mutuelles du Livre II et 200 mutuelles du Livre III.

LES PRESTATIONS MUTUALISTES EN 2010

Les séjours hospitaliers représentent désormais 17,3 % des prestations des mutuelles. Le remboursement des médicaments reste le poste le plus important pour les mutuelles, puisqu'il représente 26,2 % de leurs dépenses.

Répartition par poste de la dépense de soins et biens médicaux des mutuelles en 2010



Source : DREES (Comptes nationaux de la santé 2010, septembre 2011)

LA CMU COMPLÉMENTAIRE ET L'AIDE À LA COMPLÉMENTAIRE SANTÉ ⁽¹⁾

En 2010, 76,4 % des bénéficiaires de la CMU complémentaire gérés par les organismes complémentaires sont couverts par une mutuelle. En 2010, 74 % des mutuelles sont inscrites sur les listes préfectorales pour gérer la CMU complémentaire, un pourcentage en forte hausse depuis 2007.

En 2010, l'implication des mutuelles dans la gestion du dispositif ACS demeure forte, puisque 71 % des bénéficiaires ont fait valoir leurs droits auprès d'une mutuelle.

L'action sociale en Mutualité

Si l'action sociale des mutuelles repose principalement, comme pour les garanties, sur une logique de complémentarité financière par rapport aux dispositifs publics (conseils généraux, CCAS, MDPH, CPAM, CNAV...), on constate que certaines mutuelles veulent, au-delà de l'aide financière, développer des services pour accompagner leurs adhérents. Elles souhaitent mieux informer, orienter et suivre leurs adhérents.

À part quelques mutuelles qui désirent élargir leurs champs d'action (logement, insertion...), la plupart propose des aides liées à la santé, principalement à l'accès aux soins (prise en charge des dépenses en dentaire, en optique, frais liés à l'hospitalisation et/ou retour d'hospitalisation...). Une grande partie des mutuelles associe l'innovation sociale et l'action sociale. Pour elle, en effet, l'action sociale est un espace qui permet les initiatives.

Le montant de l'action sociale des mutuelles de la Fédération Nationale de la Mutualité Française est estimé en 2010 à 100 millions d'euros issus majoritairement des fonds sociaux des mutuelles du *Livre II* et, pour une moindre partie, des mutuelles du *Livre III* dédiées à l'action sociale.



(1) Source : Rapport d'activité 2010 du Fonds CMU.

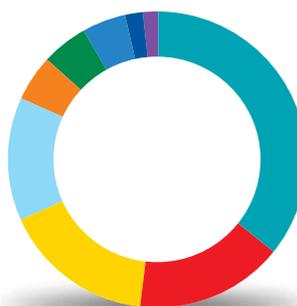


L'offre de santé des mutuelles

CHIFFRE D'AFFAIRES DES SERVICES DE SOINS ET D'ACCOMPAGNEMENT MUTUALISTES

Avec 2,8 milliards d'euros de chiffre d'affaires en 2010, les services de soins et d'accompagnement mutualistes (SSAM) constituent une part significative de l'activité de la Mutualité Française.

On remarque que, cette année encore, l'hospitalisation est en progression dans l'intervention sanitaire et sociale du réseau des SSAM de la Mutualité Française.



- Établissements hospitaliers **39 %**
- Magasins d'optique **16 %**
- Établissements et services pour personnes âgées **15 %**
- Centres de santé dentaires **13 %**
- Établissements et services pour personnes en situation de handicap **5 %**
- Pharmacies **4 %**
- Centres de santé médicaux et infirmiers **4 %**
- Centres d'audition **2 %**
- Autres SSAM (crèches, foyers...) **2 %**

Source : FNMF

L'OFFRE DES SERVICES DE SOINS ET D'ACCOMPAGNEMENT MUTUALISTES EN MATIÈRE DE MAINTIEN DE L'AUTONOMIE

La Mutualité Française constitue le premier réseau du secteur non lucratif sur le champ de **l'hébergement pour personnes âgées** avec l'offre de ses **231 établissements et services** qui accueillent plus de **12 000 personnes** : établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), établissements d'hébergement pour personnes âgées (EHPA), accueil temporaire... Les 136 EHPAD mutualistes représentent 7,5 % des places du secteur privé à but non lucratif. Concernant les services d'aide et de soins à domicile, l'offre mutualiste est proposée au travers notamment de 88 SSIAD et par 24 structures de services à la personne, gérant 104 relais de proximité.

L'offre mutualiste en matière **d'hébergement et de services en faveur des personnes en situation de handicap** est composée de **65 établissements** (près de 4 000 places) et de **74 services** accompagnant **4 500 personnes**.

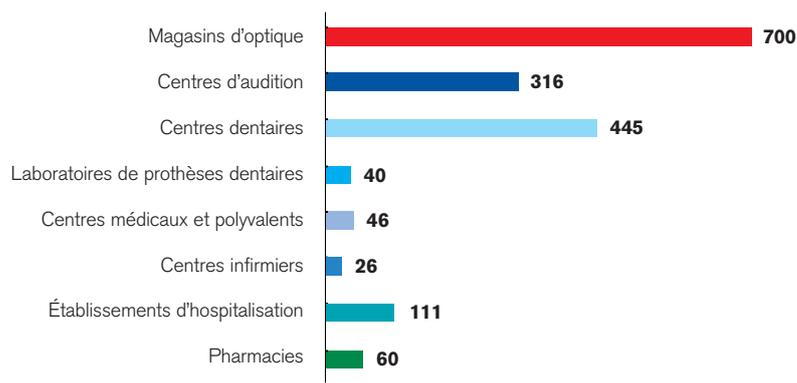
Tous les établissements et services mutualistes pour personnes âgées et personnes en situation de handicap mettent en œuvre des actions de prévention à destination des personnes et de leurs familles (par exemple prévention de la dénutrition, prévention bucco-dentaire, prévention des escarres, prévention des chutes...). À noter que des actions sont également menées en faveur des aidants professionnels et familiaux.

RÉPARTITION PAR ACTIVITÉS DES SERVICES DE SOINS ET D'ACCOMPAGNEMENT MUTUALISTES

Près de 2 500 services et établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux

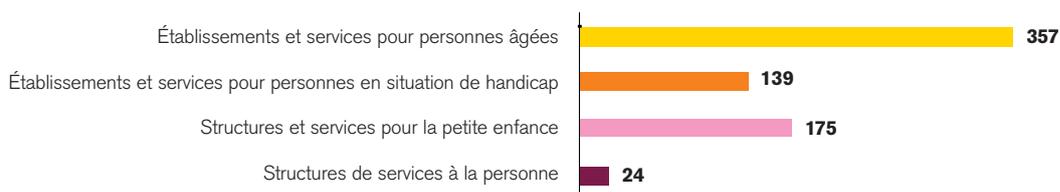
Activités sanitaires et ambulatoires

Source : FNMF



Activités médico-sociales et sociales

Source : FNMF

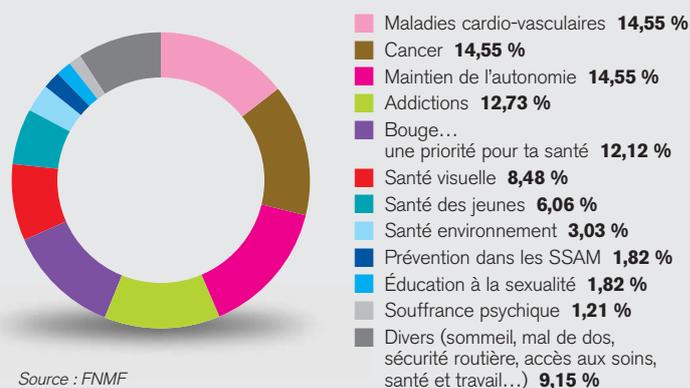


ZOOM SUR L'ACTIVITÉ RÉGIONALE EN PRÉVENTION ET PROMOTION DE LA SANTÉ EN 2010

En 2010, **165 programmes** de prévention et de promotion de la santé ont été conduits par le réseau des Unions régionales mutualistes. Dans ce cadre, **2 129 Rencontres santé** ont été réalisées. Le financement de ces actions par le Fonds national de prévention (FNP), les Unions régionales et les partenaires s'est élevé à environ **12 millions d'euros**.

À ces programmes s'ajoutent des actions réalisées par les mutuelles et les SSAM. Le réseau est composé de **126 professionnels mutualistes** : 21 coordinateurs régionaux, 79 responsables de l'activité prévention et promotion de la santé et 26 animateurs de prévention. Il est à noter qu'à compter de 2012, à l'issue de la refonte de l'appel à projets en prévention, une convention triennale sera passée entre la FNMF et les Unions régionales.

Thématiques de l'activité des Unions régionales en matière de prévention et de promotion de la santé en 2010



Source : FNMF



L'activité de prévoyance, troisième métier de la Mutualité

L'activité de prévoyance vie et non-vie des mutuelles s'élève à **3,8 milliards d'euros en 2010**. Elle est en progression de **2,7 %** par rapport à 2009.

L'ACTIVITÉ PRÉVOYANCE VIE DES MUTUELLES

L'activité prévoyance vie, qui est composée de l'épargne, de la retraite et du décès, représente 10,6 % de l'ensemble des cotisations perçues par les mutuelles, soit **2,2 milliards d'euros en 2010**, chiffre stable par rapport à 2009.

La retraite

L'activité retraite représente 47 % des cotisations de l'activité vie des mutuelles. La Mutualité a une position forte sur certains secteurs (retraite des anciens combattants, des fonctionnaires, des artisans et des commerçants).

L'épargne

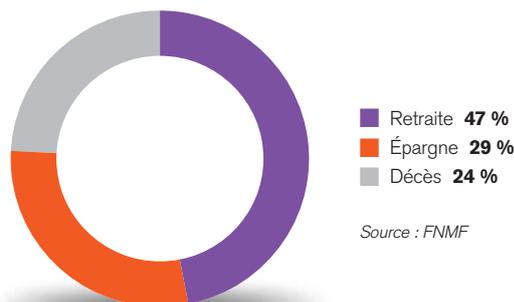
L'activité épargne représente 29 % des cotisations de l'activité vie des mutuelles. Cette proportion apparaît en recul par rapport à 2009.

Le décès

L'activité décès est essentiellement réalisée par les mutuelles mixtes (agrées en vie et en non-vie). Cette activité représente 24 % des cotisations de l'activité vie des mutuelles.

L'activité prévoyance vie en 2010

La part relative à l'activité épargne tend à décroître au profit de l'activité retraite. L'activité décès reste stable.



Source : FNMF

LA DÉPENDANCE

Avec **3,2 millions d'adhérents couverts à fin 2010**, les mutuelles sont des acteurs significatifs du marché de la dépendance. L'augmentation entre 2009 et 2010 s'explique essentiellement par l'arrivée de nouveaux contrats dépendance mutualistes en inclusion du contrat santé et prévoyance. L'activité dépendance a généré un volume de cotisations de près de 300 millions d'euros en 2010.

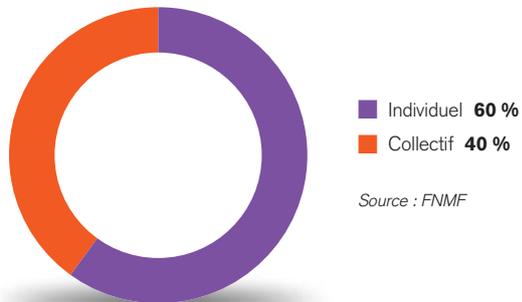
L'ACTIVITÉ PRÉVOYANCE NON-VIE DES MUTUELLES

L'activité prévoyance non-vie des mutuelles s'élève à **1,6 milliard d'euros en 2010** (en progression de plus de 6 % par rapport à 2009).

Les indemnités journalières, l'incapacité et l'invalidité représentent en volume l'essentiel des cotisations avec **1,5 milliard d'euros** collectés (et l'essentiel de la progression par rapport à 2009). 60 % de cette activité sont réalisés sous forme de contrats individuels.

Les autres activités de prévoyance des mutuelles regroupent la protection juridique, l'assistance qui englobe une partie de la dépendance, les pertes pécuniaires diverses, ainsi que la caution, proposée dans le cadre de l'activité d'assurance emprunteur au sein des mutuelles.

Indemnités journalières / Incapacité / Invalidité en 2010

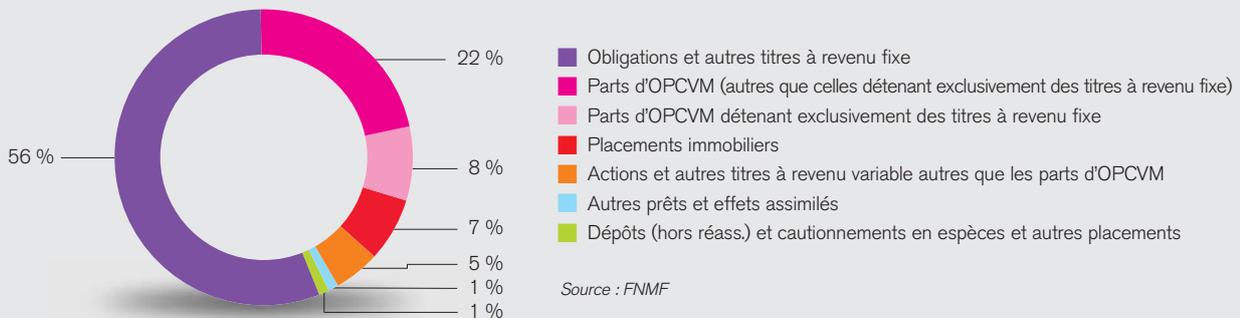


Source : FNMf

Annexe ▶ LES PLACEMENTS

Placements vie et non-vie en 2010

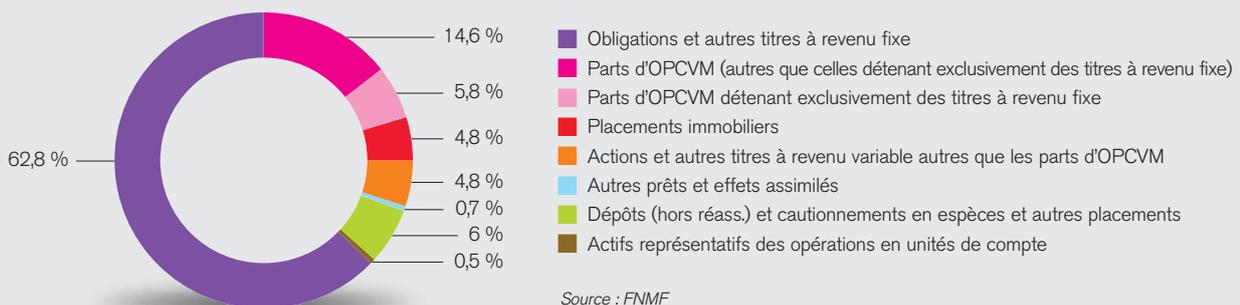
Les placements des mutuelles adhérentes à la Mutualité Française s'élèvent à environ 50 milliards d'euros, venant pour l'essentiel en représentation de leurs engagements.



Source : FNMf

Placements retraite - épargne en 2010

L'activité des mutuelles du collège prévoyance-retraite exige, compte tenu des engagements à long terme, une gestion actif/passif plus sophistiquée, qui repose notamment sur une part plus importante d'outils obligataires.



Source : FNMf

Mutualité Française

Direction des Relations avec les Mutuelles

255, rue de Vaugirard - 75719 Paris Cedex 15

Tél. : 01 40 43 30 30



www.mutualite.fr